



Université de Liège

Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie

Les parlementaires et le génocide arménien de 1915

*Qu'est-ce qui motive les parlementaires belges et français à s'engager
au parlement ?*

Dissertation doctorale présentée par

Jérôme Nossent

en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences Politiques et Sociales

Membres du Jury

Professeur Geoffrey Grandjean, Université de Liège (promoteur)

Professeur Jérôme Jamin, Université de Liège (membre du comité de thèse)

Professeur Nadim Farhat, Université du Luxembourg (membre du comité de thèse)

Professeur Sébastien Ledoux, Université d'Amiens (membre du jury)

Professeure Valérie Rosoux, Université Catholique de Louvain (membre du jury)

REMERCIEMENTS

L'aboutissement de cette recherche doctorale doit beaucoup au soutien dont a fait preuve mon entourage, dans toute sa multiplicité.

Mes remerciements vont d'abord à mon jury de thèse : à mon promoteur, Geoffrey Grandjean, qui, convaincu de mon potentiel, m'a mis le pied à l'étrier et m'a permis de mener à bien ce projet ; à Jérôme Jamin qui a cherché des mots rassurants en période d'hésitation intense ; à Nadim Farhat, qui m'a inlassablement poussé à assumer et à défendre mes choix ; à Sébastien Ledoux pour son soutien et les séances d'instruction dispensées à l'*Écritoire* et à Valérie Rosoux dont les écrits ont, dès mon Master, accompagné mes premières réflexions consacrées à la mémoire.

Il me faut également remercier toutes et tous les parlementaires et autres personnalités rencontrés, pour leur temps, leur enthousiasme et leur disponibilité ainsi que toutes les personnes qui ont joué le rôle d'intermédiaire dans le cadre de ces rencontres ou de l'accès à tous ces lieux où j'ai mené mes recherches. Remerciements particuliers à Henry Rouso pour son accueil à l'Institut du Temps Présent.

Mes remerciements vont ensuite à toutes et tous ces collègues qui, au sein de la Faculté, m'ont entouré de leurs conseils, supports, sympathies, stimulations et parfois même amitié. La tentation d'en dresser la liste est grande, tout comme l'est le risque d'en omettre. Niant ce dernier, quelques personnes en particulier doivent être remerciées en raison de leur impact sur ce pan de ma vie. Remerciements particuliers à Géraldine, infatigable d'encouragements et remède à l'anxiété ; aux Criminos qui le temps d'un repas de midi au B33, me permettent de réfléchir ou de cesser de réfléchir ; à Sophie pour ses conseils qui ne se limitent pas aux choix de tissus ; à Annie, Cindy et François, membres fondateurs de Polidoc pour leur soutien mutuel ; à Archibald et Juliette pour les échanges singuliers lors de nos interactions ; à Jonathan et Frédéric pour leur convivialité ; à Gêrôme pour son injonction à agir ; à Éléonore pour son sens de l'esthétisme ; à Guillaume pour sa camaraderie. Je n'oublie pas non plus Anna, Antoinette, Catherine, Concetta, Dominique, Florence, Isabelle, Julie, Laurent, Marie, Maxime, Nadège, Nadeige, Nadia, Nathalie, Océane, Patricia, Pierre, Vincent, Virginie, mais la place manque pour relever chacune des interactions bénéfiques qu'iels m'ont offertes.

Mes remerciements vont enfin à ma famille : à Jérôme, dont l'amitié et la confiance semblent immémorables et dont la confiance accordée pour l'accompagnement dans sa vie de la petite Lou m'honore ; à mon Papa, qui maîtrise l'art de la dissimulation de ses turpitudes et dont la fierté discrète est un moteur ; à ma Maman, qui ne se lassera jamais de me soutenir et de s'inquiéter de mon bien être ; à mes parents donc, dont l'amour ainsi que les actions bienveillantes et incessantes au cours de ces 34 dernières années m'ont mené jusqu'ici ; à ma sœur, Justine, dont l'intellect et la sensibilité sont des atouts dont elle sait me faire bénéficier ; à Rhéa pour sa compagnie apaisante et sa curiosité permanente ; à Nina, qui m'a toujours entouré de son affection, support inébranlable qui sait m'encourager à faire de mon mieux et dont la présence quotidienne est inestimable.

Mes remerciements vont aussi à toutes ces autres personnes qui ne sont pas ici nommément citées, mais qui ont, même de manière indirecte ou apparemment anodyne, eu une incidence positive sur cette recherche doctorale.

RÉSUMÉ

Au cours de l'année 1915 démarre l'entreprise d'extermination de la minorité arménienne de l'Empire ottoman, planifiée par le gouvernement jeune-turc. À partir des années 1990, les parlementaires belges et français discutent et adoptent plusieurs résolutions et lois ayant trait à ce génocide. Ces instruments visent à la reconnaissance et la commémoration du génocide arménien ou à en condamner la négation.

La présente recherche doctorale étudie les motivations des parlementaires belges et français qui ont initié ou pris part aux processus d'adoption de ces instruments depuis le milieu des années 1990 jusqu'au milieu des années 2010. Précisément, elle s'efforce de répondre à la question suivante : « Qu'est-ce qui motive les parlementaires français et belges dans leurs instrumentations du génocide arménien ? » Relevant de l'étude de cas multiples, elle repose sur l'investigation et l'analyse d'un important corpus documentaire composé d'articles de presses, de publications parlementaires, de fond d'archives et d'entretiens menés auprès des parlementaires ayant pris part eux-mêmes à ces évènements. L'analyse qui est offerte, en faisant appel au dispositif théorique développé par les tenants de la théorie de l'autodétermination, concourt à donner une image détaillée des motivations des parlementaires investis dans une perspective individuelle et microscopique.

Cette recherche met en exergue que, lorsque les parlementaires se positionnent en faveur des instruments retenus, leurs positionnements dépendent principalement de leurs appartenances sociales. L'appartenance sociale revendiquée diffère selon la France et la Belgique : leur circonscription dans le cas de la première, l'institution d'appartenance ou le groupe politique dans le cas de la seconde. La recherche met également en évidence que ce sont leurs compétences et leur autonomie que valorisent les parlementaires en défaveur des instruments retenus et que leurs actions sont à considérer comme des réactions plutôt que des initiatives

ABSTRACT

The year 1915 marks the beginning of the extermination of the Ottoman Empire's Armenian minority, planned by the Young Turks government. Starting from the 1990s, Belgian and French parliamentarians have discussed and passed several laws and resolutions regarding the Armenian genocide. These instruments aim to recognize and commemorate the genocide or to condemn its denial.

This doctoral research examines motivations of Belgian and French parliamentarians who initiated or participated in the processes of adoption of these instruments from the mid-1990s to the mid-2010s. Specifically, it intends to answer to the following question: "What motivates French and Belgian parliamentarians in their instrumentalization of the Armenian genocide?" Following the multiple case study method, it is based on the investigation and analysis of a large documentary corpus composed of press articles, parliamentary publications, archives and, importantly, interviews conducted with parliamentarians involved in these processes. Building on the theoretical apparatus developed by the proponents of the self-determination theory, the proposed analysis provides a detailed picture of the motivations of the parliamentarians through an individual and microscopic lens.

This study highlights that, when parliamentarians declare themselves in favor of selected instruments, their positioning depends mainly on their feeling of relatedness. This claimed relatedness differs between France and Belgium: their electoral area in the case of the former, the institution of affiliation or the political group in the case of the latter. The research also finds that the parliamentarians who are against the selected memorial instruments mostly value their own competence and autonomy and that their actions should be considered as reactions rather than initiatives.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Résumé	5
Abstract	5
Table des matières	7
Acronymes, siglaisons et abréviations	19
Introduction	21
Partie 1 – Les mémoires et les études mémorielles (état de l’Art)	25
1. Prolégomènes	25
2. Les études mémorielles	25
2.1 Le moment mémoire	25
2.2 Les études mémorielles	26
2.3 La variété des approches	27
2.4 Face à la prolifération	27
3. La problématique	30
3.1 Les lois mémorielles	30
3.1.1 Une définition par les opposants ?	30
3.1.2 La loi Mekachera	31
3.1.3 L’affaire dite « Pétré-Grenouillau »	32
3.1.4 Liberté pour l’Histoire	32
3.1.5 Les définitions et typologies françaises des lois mémorielles	35
3.1.6 Les lois mémorielles selon la mission d’information sur les questions mémorielles ...	38
3.1.7 Les définitions étrangères	40
3.1.8 Les instruments mémoriels	40
3.2 Pourquoi ces lois ?	41
3.2.1 Les origines des instruments mémoriels législatifs	41
4. L’approche par les parlementaires	43
4.1 Les études parlementaires	44
Partie 2 – Le cadre théorique et la méthodologie	47
1. La posture épistémique	47
1.1 L’approche	47
1.2 Où suis-je ?	48
1.3 Une dernière mise au point	49
2. La méthodologie	49
2.1 L’étude de cas multiples (multiple case study)	49
2.2 La circonscription des cas	50
2.2.1 La sélection des deux pays	50

2.3	Les instruments d'actions publiques retenus	57
2.4	Le cadrage	58
2.4.1	Les buts.....	58
2.4.2	Les outils.....	58
2.5	Les entretiens	62
2.5.1	Leur buts.....	62
2.5.2	Leurs biais, écueils et difficultés	63
2.5.3	Les parlementaires retenus.....	64
2.5.4	La méthode.....	65
2.6	Les analyses.....	68
3.	Le cadre théorique	69
3.1	La motivation.....	69
3.2	La théorie de l'autodétermination	70
3.2.1	Les sous-théories de la TAD.....	71
3.2.2	Le modèle hiérarchique de la motivation intrinsèque et extrinsèque.....	73
3.3	L'approche politique soutenue par la théorie de l'autodétermination	75
	Partie 3 – Le cadrage historique	77
1.	Rappel historique	77
1.1	Introduction	77
1.2	L'extermination des Arméniens à partir de 1915	77
1.2.1	L'origine	77
1.2.2	Le bilan et les conséquences	79
2.	Les reconnaissances internationales.....	79
2.1	Les dénonciations contemporaines	79
2.2	Les reconnaissances ou qualifications internationales	81
2.2.1	L'ONU.....	82
2.2.2	Les Communautés européennes, puis l'Union européenne	82
2.2.3	En France	84
2.3	Le rôle de la recherche	85
3.	Génocide au niveau international	85
3.1	Raphaël Lemkin	86
3.1.1	Le créateur du concept.....	86
3.1.2	Raphael Lemkin et le génocide arménien	86
3.1.3	Le procès de Nuremberg	87
3.2	L'entrée du concept dans le droit international positif : le rôle des Nations Unies	88
3.2.1	Les critiques	89
3.2.2	En droit positif français.....	90
3.2.3	En droit positif belge	91

4.	Des massacres au génocide arménien	92
4.1	Le génocide arménien en tant que formule ?	93
5.	Le révisionnisme, le négationnisme, le refus de reconnaître et le déni	94
5.1	Leurs définitions et leurs origines	94
5.2	Les implémentations juridiques	96
5.3	La négation du génocide arménien.....	97
Partie 4 – Les cas français	101
1998-2001 – La loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915.....		101
1.	Introduction.....	101
1.1	Les questions parlementaires – Assemblée nationale.....	102
1.2	Les questions parlementaires – Sénat	102
2.	Avant la loi.....	103
2.1	L’exécutif	104
2.2	Le législatif.....	104
2.2.1	Les propositions de loi.....	104
3.	Le contexte politique.....	104
3.1	L’exécutif	104
3.1.1	Le président de la République	104
3.1.2	Le Gouvernement.....	106
3.2	Le législatif.....	107
3.2.1	L’Assemblée nationale.....	107
3.2.2	Le Sénat	108
3.2.3	Les autres niveaux de pouvoirs	109
4.	Les actualités	109
4.1	L’anniversaire du génocide	109
4.2	Les associations arméniennes.....	109
4.3	Les procès d’historiens.....	111
5.	L’adoption enlisée	113
5.1	La première tentative de 1998 – Un déroulement selon la procédure ordinaire.....	114
5.1.1	29 mai 1998 – à l’Assemblée nationale.....	114
5.1.2	Au Sénat.....	115
6.	L’adoption réussie	117
6.1	La seconde tentative de 2000-2001 – déroulement selon la procédure ordinaire	117
6.1.1	La présentation de la loi	117
6.1.2	7 novembre 2000 – au Sénat.....	118
6.1.3	18 janvier 2001 – à l’Assemblée nationale.....	120
7.	Les suites et effets de la loi	121

7.1	Les réactions françaises.....	121
7.2	Les réactions venues de Turquie.....	121
8.	Les parlementaires en faveur	123
8.1	Les médiateurs et facteurs sociaux.....	123
8.1.1	Les facteurs situationnels.....	125
8.1.2	Les facteurs contextuels.....	126
8.1.3	Les facteurs globaux.....	139
8.2	Les origines et les niveaux hiérarchiques de motivation	146
8.2.1	De la motivation globale identifiée-intégrée	147
8.2.2	De la motivation globale externe	147
8.2.3	De la motivation contextuelle introjectée	147
8.3	Les conséquences.....	148
8.3.1	Les conséquences comportementales	148
8.3.2	Les phase post-actionnelles	153
9.	Les parlementaires en défaveur.....	156
9.1	Les médiateurs et facteurs sociaux.....	156
9.1.1	Les facteurs contextuels.....	157
9.2	L'origine et le niveau hiérarchique.....	159
9.2.1	De la motivation contextuelle introjectée	159
9.3	Les conséquences.....	160
9.3.1	Les conséquences comportementales	160
9.3.2	Les phases post-actionnelles.....	161
2006 – La proposition de loi n° 3030 complétant la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915.....		163
1.	Le contexte	163
1.1	Le contexte social et les actualités.....	163
1.1.1	La loi Mekachera – 23 février 2005 (promulgation).....	163
1.1.2	Au niveau international	165
1.1.3	Des manifestations à Lyon.....	166
1.2	Le contexte politique.....	167
1.2.1	L'exécutif	167
1.2.2	Le législatif.....	168
1.3	Les tentatives antérieures.....	169
2.	Le processus d'adoption.....	171
2.1	12 avril 2006 – L'enregistrement de la proposition de loi	171
2.1.1	Les positions vis-à-vis de la proposition de loi à la veille des débats.....	172
2.2	10 mai 2006 – Dépôt du rapport de la Commission des lois	174
2.3	18 mai 2006 – AN – Première séance	174

2.3.1	Avant la séance.....	174
2.3.2	Passée la séance.....	175
2.3.3	Dans l'entre deux séances.....	176
2.4	12 octobre 2006 – AN – Seconde séance et adoption.....	176
2.4.1	Avant la séance.....	176
2.4.2	Durant la séance.....	178
2.4.3	Passée la séance.....	179
3.	Épilogue.....	181
4.	Les parlementaires en faveur.....	181
4.1	Les médiateurs et facteurs sociaux.....	182
4.1.1	Les facteurs situationnels.....	182
4.1.2	Les facteurs contextuels.....	183
4.1.3	Les facteurs globaux.....	186
4.2	Les origines et les niveaux hiérarchiques de motivation.....	187
4.2.1	De la motivation globale identifiée.....	187
4.2.2	De la motivation contextuelle introjectée.....	187
4.3	Les conséquences.....	188
4.3.1	Les conséquences comportementales.....	188
4.3.2	Les phase post-actionnelles.....	190
5.	Les parlementaires en défaveur.....	191
5.1	Les médiateurs et facteurs sociaux.....	191
5.1.1	Les facteurs contextuels.....	191
5.2	L'origine et le niveau hiérarchique.....	192
5.2.1	De la motivation contextuelle introjectée.....	192
5.3	Les conséquences.....	192
5.3.1	Les conséquences comportementales.....	192
5.3.2	La phase post-actionnelle.....	192
2012 – La proposition de loi n° 3842 portant transposition du droit communautaire sur la lutte contre le racisme et réprimant la contestation de l'existence du génocide arménien.....		194
1.	Le contexte social et les actualités.....	194
2.	Le contexte institutionnel.....	194
2.1	L'exécutif.....	194
2.2	Le législatif.....	195
2.2.1	L'Assemblée nationale.....	195
2.2.2	Le Sénat.....	195
3.	Les tentatives entre 2006 et 2011.....	196
4.	La proposition de mai 2011.....	196
4.1	13 avril 2011 – l'examen en commission.....	196

4.1.1	Avant le vote.....	198
4.2	4 mai 2011 – Sénat – la discussion proposition de loi de 2011	198
4.2.1	La discussion.....	198
4.2.2	Passé le vote.....	199
5.	La loi Boyer	203
5.1	18 octobre 2011 – Assemblée nationale – le dépôt de la proposition de loi	203
5.2	7 décembre 2011 – Assemblée nationale – le dépôt du rapport et l’examen en commission 204	
5.3	Les réactions avant la discussion à l’Assemblée nationale	204
5.3.1	En Turquie.....	204
5.3.2	En France	206
5.3.3	L’Assemblée Nationale	206
5.3.4	Le Sénat	207
5.4	22 décembre 2011 – Assemblée Nationale – les débats et l’adoption de la proposition de loi 208	
5.4.1	Le déroulement et le vote	208
5.5	Passée l’adoption par l’Assemblée nationale	208
5.5.1	Les disputatio médiatiques.....	210
5.5.2	Ceux qui sont plutôt opposés.....	210
5.5.3	Ceux qui sont plutôt favorables (ou en tout cas pas opposé).....	211
5.5.4	Les positions avant le débat au Sénat	212
5.6	18 janvier 2012 – Sénat – l’examen en commission	213
5.7	23 janvier 2012 – Sénat – les débat et l’adoption de la proposition de loi.....	213
5.7.1	Avant les débats	213
5.7.2	Les débats.....	214
5.7.3	Après le vote.....	215
5.8	La saisine	217
5.9	31 janvier 2012 – Conseil constitutionnel – La saisine.....	217
5.10	28 février 2012 – Conseil constitutionnel – La décision.....	219
6.	Les parlementaires en faveur	221
6.1	Les médiateurs et les facteurs sociaux.....	221
6.1.1	Les facteurs situationnels	222
6.1.2	Les facteurs contextuels	222
6.1.3	Les facteurs globaux	227
6.2	L’origine et le degré d’intégration de la motivation	227
6.3	Les conséquences.....	228
6.3.1	Les conséquences comportementales	228
6.3.2	Les phases post-actionnelles	229

7.	Les parlementaires en défaveur	230
7.1	Les médiateurs et les facteurs sociaux.....	231
7.1.1	Les facteurs contextuels	231
7.2	Les origine et les degrés d'intégration de la motivation.....	234
7.3	Les conséquences.....	235
7.3.1	Les conséquences comportementales	235
7.3.2	Les phases post-actionnelles	237
	2016 – Le projet de loi n° 3679 relatif à l'égalité et à la citoyenneté	238
1.	Introduction.....	238
1.1	Le contexte politique.....	238
1.1.1	L'exécutif	238
1.1.2	Le législatif.....	239
1.1.3	Les actualités	240
1.2	Le processus d'adoption.....	243
1.2.1	Depuis 2012	243
1.2.2	Mai-juin 2016 – Assemblée nationale – la première lecture	243
1.2.3	Juillet-septembre 2016 – Sénat – la première lecture	245
1.2.4	La commission mixte paritaire	246
1.2.5	La saisine du Conseil constitutionnel	247
1.3	Les suites et les effets	247
1.3.1	En Turquie.....	247
1.3.2	En France	247
2.	Le parlementaire en faveur	247
2.1	Les médiateurs et les facteurs sociaux.....	248
2.1.1	Les facteurs contextuels	248
2.1.2	Les facteurs globaux	250
2.2	L'origine et les degrés d'intégration de la motivation	250
2.2.1	De la motivation contextuelle intégrée, puis externe.....	250
2.3	Les conséquences.....	251
2.3.1	Les conséquences comportementales	251
2.3.2	Les phases post-actionnelles	251
	Partie 5 – Les cas belges	253
	1998 – La résolution du 26 mars 1998 relative au génocide des Arméniens de Turquie en 1915	253
1.	Le contexte politique.....	253
1.1	L'exécutif	253
1.2	Le législatif.....	253
1.2.1	La Chambre des représentants.....	253
1.2.2	Le Sénat	253

1.3	Les actualités	254
2.	Le processus d'adoption.....	255
2.1	8 octobre 1997 – le dépôt de la proposition.....	256
2.2	4 et 17 mars 1998 – la Commission des Affaires étrangères	256
2.3	26 mars 1998 – la séance plénière et adoption	257
3.	Suites et effets.....	257
4.	Les sénateurs en faveur.....	259
4.1	Les médiateurs et les facteurs sociaux.....	259
4.1.1	Les facteurs situationnels	260
4.1.2	Les facteurs contextuels	261
4.2	Les origines et degrés d'intégration de la motivation.....	264
4.2.1	De la motivation contextuelle introjectée	264
4.2.2	De la motivation contextuelle identifiée	265
4.3	Les conséquences.....	266
4.3.1	Les conséquences comportementales	266
4.3.2	Les phases post-actionnelles	267
5.	Le sénateur en défaveur.....	268
5.1	Les médiateurs et facteurs sociaux	268
5.1.1	Les facteurs contextuels	268
5.2	L'origine et le degré d'intégration de la motivation	269
5.2.1	De la motivation contextuelle externe par régulation introjectée	269
5.3	Les conséquences.....	271
5.3.1	Les conséquences comportementales et les phases post-actionnelles.....	271
2004-2006 – Le projet de loi modifiant la loi du 28 novembre 2000 relative à la criminalité informatique, la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, et la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale		
1.	Introduction.....	272
1.1	Le contexte politique.....	272
1.1.1	L'exécutif	272
1.1.2	Le législatif.....	272
1.1.3	Les actualités	273
2.	Le processus d'adoption.....	275
2.1	28 janvier 2003 – Conseil de l'Europe – Le protocole additionnel.....	275
2.2	12 juillet 2004 – Chambre – le dépôt du projet de loi	276
2.3	24 novembre 2004, 11 janvier 2005, 2, 16 et 22 mars 2005 – Chambre – la Commission de la Justice de la Chambre des représentants.....	276
2.4	21 avril 2005 – Chambre – la séance plénière et l'adoption.....	278
2.5	30 mai, 7 et 22 juin 2005 – Sénat – l'examen en Commission de la Justice	279

2.6	30 juin 2005 – Sénat – la séance plénière et l’adoption.....	281
2.7	12 avril 2006 – Chambre – la Commission de la justice.....	281
2.8	20 avril 2006 – Chambre – l’adoption définitive.....	281
3.	Les suites et effets.....	281
4.	Le sénateur en faveur.....	283
4.1	Les médiateurs et facteurs sociaux.....	283
4.1.1	Les facteurs contextuels.....	283
	L’appartenance sociale.....	286
4.2	L’origine et le degré d’intégration de la motivation.....	286
4.2.1	De la motivation contextuelle identifiée.....	286
4.3	Les conséquences.....	287
4.3.1	Les conséquences comportementales.....	287
5.	Les sénateurs mitigés.....	288
5.1	Les médiateurs et facteurs sociaux.....	288
5.1.1	Les facteurs situationnels.....	289
5.1.2	Les facteurs contextuels.....	290
5.2	Les origines et degrés d’intégration des motivations.....	292
5.2.1	De la motivation contextuelle introjectée ou identifiée.....	292
5.3	Les conséquences.....	293
5.4	Les phases post-actionnelles.....	293
2015 – La résolution du 23 juillet 2015 relative à la commémoration du centenaire du génocide arménien.....		294
1.	Introduction.....	294
1.1	Le contexte politique.....	294
1.1.1	L’exécutif.....	294
1.1.2	Le législatif.....	294
1.1.3	Actualités.....	295
1.2	Les dépôts de plusieurs propositions de résolutions.....	296
2.	Le processus d’adoption.....	298
2.1	Les tentatives concomitantes.....	298
2.2	2 juillet 2015 – le vote sur urgence.....	300
2.3	7 juillet 2015 – l’examen par la commission des relations extérieures.....	300
2.4	23 juillet 2015 – l’adoption de la résolution.....	301
2.5	Les suites.....	301
3.	Les députés en faveur et en défaveur.....	302
3.1	Les médiateurs et les facteurs sociaux.....	303
3.1.1	Les facteurs contextuels.....	303
3.2	Les origine et degrés d’intégration des motivations.....	308

3.2.1	De la motivation contextuelle identifiée	308
3.2.2	De la motivation globale intégrée	310
3.3	Les conséquences.....	311
3.3.1	Les conséquences cognitives.....	311
3.3.2	Les conséquences comportementales	311
3.3.3	Les phases post-actionnelles	314
Partie 6	– La mise en perspective des cas analysés	318
1.	La France.....	318
1.1	Récapitulons.....	318
1.2	Les groupes d’appartenances revendiqués.....	319
1.3	Les compétences revendiquées	322
1.4	L’autonomie	323
2.	La Belgique	324
2.1	Récapitulons.....	324
2.2	Les groupes d’appartenance revendiqués	325
2.3	Les compétences revendiquées	326
3.	Pourquoi défendre ces instruments mémoriels ?	327
3.1	Des types de motivations semblables chez les partisans.....	327
3.2	Des niveaux de motivation différents par pays.....	327
i.	Les temporalités de la motivation.....	328
ii.	La pérennité des facteurs motivationnels.....	335
3.3	Une question de confession	336
4.	Pourquoi s’opposer à ces instruments mémoriels ?	337
5.	Et les autres acteurs ?.....	340
Conclusion	344
1.	Les résultats de la recherche doctorale.....	344
2.	Les apports de la recherche doctorale	345
2.1	L’approche microscopique biographique.....	345
2.2	La TAD au parlement.....	346
3.	Quelques pistes de réflexion	346
4.	Tant de zones d’incertitude.....	347
Bibliographie	350
1.	Ouvrages.....	350
2.	Articles de revues et chapitres d'ouvrages.....	353
3.	Travaux de fin d'étude.....	363
4.	Littérature grise	363
5.	Pages web.....	365
6.	Presse	366

Table des figures.....	386
Annexes	388
1. Partie 2	388
1.1 Collecte de la presse.....	388
1.2 Formulaire de consentement.....	389
1.3 Entretiens – France	390
1.4 Entretiens – Belgique	391
2. Partie 4	392
2.1 Proposition de lois retrouvées ayant trait au génocide arménien (1986-2014).....	392
2.2 Moments d’interventions des parlementaires français étudiés	401
2.3 1998-2001	403
2.3.1 Les questions parlementaires de l’Assemblée nationale ayant trait à la question du génocide arménien.....	403
2.3.2 Liste des questions parlementaires de l’Assemblée nationale concernant l’inscription à l’OJ de la proposition adoptée en 1998.....	409
2.3.3 La loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915.....	410
2.3.4 Organisations membres du Comité du 24 avril	411
2.4 2006.....	412
2.4.1 Versions successives de la proposition de loi no 3030.....	412
2.5 2012.....	413
2.5.1 Versions successives de la proposition de loi « Boyer »	413
2.5.2 Résultat du scrutin au Sénat – 23 janvier 2012.....	415
2.6 2016.....	416
2.6.1 Versions successives de l’art. 38 ter.....	416
3. Partie 5	418
3.1 Propositions de lois et de résolutions ayant trait au génocide arménien	418
3.2 Moments d’interventions des parlementaires belges étudiés	419
3.3 1998.....	420
3.3.1 Résolution relative au génocide des Arméniens de Turquie en 1915.....	420
3.4 2004-2006	422
3.4.1 Versions successives du projet de loi modifiant la loi du 28 novembre 2000 relative à la criminalité informatique, la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d’auteur et aux droits voisins, et la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l’approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale.....	422
3.5 2015.....	423
3.5.1 Versions successives de la résolution relative à la commémoration du centenaire du génocide arménien.....	423
4. Partie 6	430
4.1 Tableau – les parlementaires partisans des instruments mémoriels – France.....	430

4.2	Tableau – les parlementaires opposés aux instruments mémoriels – France.....	431
4.3	Tableau – les parlementaires partisans des instruments mémoriels – Belgique.....	431
4.4	Tableau – les parlementaires opposés aux instruments mémoriels – Belgique.....	432

ACRONYMES, SIGLAISONS ET ABRÉVIATIONS

AGALEV	Anders GAAn LEVen
ASALA	Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie
C	Groupe communiste
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams
CDCA	Comité de défense de la cause arménienne
cdH	Centre démocrate humaniste
CEGES	Centre d'études et de documentation Guerre et sociétés contemporaines
CET	Cognitive Evaluation Theory
CIDH	Commission interministérielle de droit humanitaire
CJGA	Commandos des justiciers du génocide arménien
COT	Causality Orientation Theory
CRC	Groupe Communiste, républicain et citoyen (Sénat)
CVP	Christelijke Volkspartij
DL	Groupe Démocratie libérale et indépendants
DOM-TOM	Départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer
ECOLO	Écologistes Confédérés pour l'Organisation de Luttes Originales
FéhF	Français établis hors de France
FN	Front National
FNB	Fédération (française) nationale bovine
GCT	Goal Content Theory
GDR	Gauche démocrate et républicaine
LCR	Lutte ouvrière
LICRA	Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
LR	Les Républicains
MLGA	Association pour le Mémorial du génocide des Arméniens
MINUAR	Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda
NC	Nouveau centre (Assemblée Nationale)
NI	Non-inscrits
N-VA	Nieu-Vlaams Alliantie
OCI	Organisation de la coopération islamique
OIT	Organismic Integration Theory
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
Open VLD	Open Vlaamse Liberalen en Democraten
PJL	Projet de loi
PJR	Proposition de résolution
PPJ	Proposition de loi
PRG	Parti gauche radicale
PRL-FDF	Parti Réformateur Libéral - Fédéralistes Démocrates Francophones
PS	Parti Socialiste
PSC	Parti Social-Chrétien
PTB	Parti du travail de Belgique

QPC	Question prioritaire de constitutionnalité
RASNAG	Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
RCV	Groupe Radical, Citoyen et Vert
RDSE	Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen
RI	Groupe des Républicains et Indépendants
RPR	Groupe du Rassemblement pour la République
RPR	Groupe du Rassemblement pour la République
SER	Groupe socialiste, écologiste et républicain (mai 2016-2017)
SGR	Service général des renseignements
SOC	Groupe Socialiste
SOC-R	Rattachement administratif à un groupe politique, au sénat (art 6 du règlement)
SP	Socialist Partij
SP.a	Socialistische Partij Anders
Spirit	Sociaal, Progressief, Internationaal, Regionalistisch, Integraal-democratisch en Toekomstgericht
SRC	Socialiste, radical, citoyen et divers gauche (Assemblée nationale)
TAD	Théorie de l'Autodétermination
UC	Groupe de l'Union Centriste
UCR	Union Centriste et Républicaine
UDF	Groupe de l'Union pour la Démocratie française-Alliance
UE	Union Européenne
UGAB	Union générale arménienne de bienfaisance
UMP	Union pour la majorité présidentielle, puis Union pour un mouvement populaire (à partir de novembre 2002)
VB	Vlaams Blok, puis, à partir de 2004, Vlaams Belang
VLD	Vlaams Liberal Partij
VU	Volksunie
VU-ID	Coalition de la Volksunie et de ID21 (Ideeën 21ste eeuw)

Dénominations abrégées de lois et de propositions

Loi Gayssot	Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe.
Proposition de loi n° 895	Proposition de loi de M. Didier Migaud et ses collègues tendant à la reconnaissance par le gouvernement français du génocide du peuple arménien, A.N., 1997-1998, enregistrée à la présidence le 13 mai 1998, n° 895.
Proposition de loi n° 60	Proposition de loi de MM. Jacques Pelletier, Robert Bret, Jean-Claude Gaudin, Bernard Piras, Michel Mercier et Jacques Oudin relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, Sén., 2000-2001, enregistrée à la présidence le 27 octobre 2000, n° 60.
Loi Taubira	Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité
Loi Mekachera	Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés.
Proposition n° 3030	Proposition de loi de M. Didier Migaud et plusieurs de ses collègues complétant la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, A.N., 2005-2006, enregistrée à la présidence le 12 avril 2006, n° 3030 rectifié.
Proposition de loi Boyer	Proposition de loi de Mme Valérie Boyer et plusieurs de ses collègues portant transposition du droit communautaire sur la lutte contre le racisme et réprimant la contestation de l'existence du génocide arménien, A.N., 2011-2012, enregistrée à la présidence le 18 octobre 2011, n° 3842.